2024 Championnats du monde juniors de ski de la FIS
Critères de sélection
Pour les bosses et les sauts

Décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule ***3***

2. L'autorité ***3***

3. Principes directeurs ***3***

4. Éligibilité générale des athlètes ***4***

5. Responsabilité et assurance ***4***

6. Quota **4**

7. Processus de sélection des athlètes ***5***

7.1 Calendrier **5**

7.2 Méthodes de répartition des quotas pour les bosses : **5**

7.3. Répartition des quotas pour les services aériens **6**

8. Entraîneurs ***6***

9. Coûts pour l'athlète ***7***

10. Circonstances imprévues ***8***

11. Recours ***8***

1. Préambule

Les Championnats du monde juniors de ski FIS 2024 pour MO/DM/DMT/AE/AET auront lieu à Chiesa in Valmalenco, Italie, du 31 mars au 7 avril 2024.

Freestyle Canada sélectionnera des athlètes pour les Championnats du monde juniors de ski de la FIS 2024 qui participeront aux épreuves suivantes en fonction des critères de sélection énoncés dans le présent document :

- Les bosses, les bosses en parallèle par équipe mixte et les bosses en parallèle (une équipe sélectionnée pour participer à toutes les épreuves de bosses).
- Sauts et Sauts par équipe (les athlètes sélectionnés pour l'épreuve de sauts sont ceux qui seront pris en compte pour l'épreuve de sauts par équipe).

2. Autorité

Les championnats du monde juniors de ski de la FIS se déroulent selon les règles établies par la FIS.

Freestyle Canada sera responsable de :

- Création et gestion des critères de sélection des athlètes canadiens
- Classement et sélection des athlètes canadiens éligibles
- Sélection des entraîneurs
- Soutien logistique et planification pour l'équipe
- Gestion des entrées.

3. Principes directeurs

Les principes directeurs suivants ont été pris en compte dans l'élaboration des critères de sélection des Championnats du monde juniors de ski FIS 2024 :

- L'objectif principal de Freestyle Canada est d'envoyer des athlètes canadiens qui aspirent à monter sur le podium à cette compétition.
- Les concurrents sélectionnés acquerront une expérience de la compétition internationale de haut niveau et contribueront à préparer les athlètes de haut niveau potentiels à de futures manifestations internationales.
- Les entraîneurs sélectionnés feront également l'expérience de la préparation et de l'exécution d'un plan permettant aux athlètes de réaliser des performances lors d'un événement international de haut niveau.

4. Éligibilité générale des athlètes

- Membre en règle de Freestyle Canada
- Avoir payé les frais de licence internationale de FC (avec Freestyle Canada, cela comprend l'assurance accident appropriée SAIP).
- Avoir un numéro FIS actif
- Il doit être citoyen du pays dont l'association nationale de ski lui a délivré une licence et le prouver par un passeport valide ; dans ce cas, il s'agit du Canada.
- Âge requis :
    - **Les athlètes doivent être nés entre le 1er janvier, 2004 et le 31 décembre, 2009.**
- Les athlètes de sauts devront également atteindre les niveaux d'habileté minimaux propres à chaque discipline, tels que décrits ci-dessous.

5. Responsabilité et assurance

L'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage ou accident. Tous les participants doivent être suffisamment assurés contre les accidents et la maladie par eux-mêmes ou par leur fédération nationale.

En tant que membre de Freestyle Canada, chaque athlète et entraîneur possède une assurance responsabilité civile de tier partie dans le cadre de son adhésion à Freestyle Canada.

- Les athlètes qui ont acheté la licence internationale de Freestyle Canada seront automatiquement inscrits à l'assurance SAIP (au minimum). Cette assurance couvrira les frais médicaux à l'étranger.
- Les entraîneurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'une assurance médicale adéquate pour l'étranger qui ne comporte pas d'exclusions COVID.

6. Quota

La FIS détermine le nombre d'athlètes qui peuvent participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS pour chaque pays participant.

La FIS permettra à chaque nation d'inscrire un maximum de quatre hommes et de quatre femmes par épreuve : Freestyle Canada n'est pas tenu de remplir toutes les places du quota.

7. Processus de sélection des athlètes

7.1 Calendrier

- Du 1er décembre , 2023 au 4 mars, 2024 Période d'éligibilité des événements : La période de sélection comprendra les événements éligibles au cours de cette période.
- L'équipe sera sélectionnée d'ici le 8 mars 2024.

7.2 Méthodes de répartition des quotas pour les bosses :

- Les places disponibles dans le quota national seront attribuées aux athlètes les mieux classés en utilisant le processus de classement HPP et la période d'admissibilité aux Championnats du monde juniors. Le classement sera basé sur les **trois meilleurs résultats obtenus** par les athlètes au cours de la période d'admissibilité. Pour consulter les critères de classement HPP, suivez ce lien : https://freestylecanada.ski/programs/hpp-policies/

    - Les épreuves admissibles sont celles qui ont eu lieu pendant la période admissible (voir 7.1) et qui font partie du classement HPP 2023-24. Ces épreuves comprennent uniquement les épreuves de niveau FIS identifiées dans les critères de sélection de l'équipe nationale de ski de bosses 2024-2025.

- Les athlètes seront sélectionnés pour participer aux épreuves de bosses en simple et en parallèle, et tous les athlètes seront pris en compte pour l'épreuve de bosses en parallèle par équipe mixte.

    - Duels d'équipes mixtes : En se basant sur une répartition égale des athlètes canadiens présents, FC inscrira jusqu'à deux paires. La composition des paires participant à l'épreuve de duel par équipe mixte sera décidée par l'entraîneur principal après l'épreuve de bosses en simple. L'objectif de FC est de remporter une médaille en jumelant les skieurs qui démontrent les meilleures chances dans ce parcours particulier. Si nous avons moins d'athlètes dans un sexe ou si le comité organisateur limite le nombre d'équipes par nation, FC utilisera les résultats de l'épreuve de bosses simples pour former les paires qui participeront à l'épreuve de duel par équipe mixte pour le Canada.

- Freestyle Canada se réserve le droit de ne pas remplir toutes les places du quota.

7.2.1 Éligibilité aux performances

Les athlètes devront satisfaire aux critères de performance suivants :

- Les athlètes devront avoir obtenu au moins un (1) des résultats suivants au cours de

la saison 23-24 :

- les premiers 2/3 dans les résultats finaux lors d'une épreuve NorAm bosses en simple
  ET/OU
- dans les 20 premiers dans les résultats finaux à l'Apex Classic,

7.3. Répartition des quotas pour les Sauts

Les classements respectifs HPP pour le saut (conformément au calendrier ci-dessus, 7.1) seront utilisés pour la sélection des athlètes.

- Les cinq meilleurs sauts du classement HPP de la période d'admissibilité seront utilisés pour sélectionner les athlètes admissibles.
- Les athlètes seront classés en fonction du processus de classement HPP et de la période d'admissibilité aux Championnats du monde juniors. Pour consulter les critères de classement HPP, suivez ce lien : https://freestylecanada.ski/programs/hpp-policies/
- Les athlètes sélectionnés pour les sauts seront admissibles à l'épreuve par équipe ; toutefois, seuls trois athlètes (des deux sexes) participeront à l'épreuve de sauts par équipe. Si l'organisateur accueille plus d'une inscription par nation, le Canada peut présenter des équipes supplémentaires.
- Freestyle Canada se réserve le droit de ne pas remplir toutes les places du quota.
- Trois athlètes seront nommés dans l'équipe mixte de sauts. L'objectif de FC est de remporter une médaille en alignant une équipe dont les trois sauts conduisent aux trois notes les plus élevées possibles. L'équipe sera composée de
  i. L'athlète féminine de sauts la mieux classée sur la liste de classement HPP
  ii. L'athlète masculin de sauts le mieux classé sur la liste de classement HPP
  iii. Le troisième athlète de sauts sera sélectionné en classant tous les autres athlètes de sauts sélectionnés sur une liste en utilisant la moyenne la plus élevée de ses trois sauts, à partir de ses cinq derniers sauts de compétition en CM (les scores doivent provenir de l'intérieur de l'équipe).

7.3.1 Éligibilité aux performances

Chaque athlète devra satisfaire aux critères de performance suivants :

- Chaque athlète devra avoir le niveau minimum suivant pour être pris en considération pour la sélection :
  - Femmes : avoir atterri bL et bF en compétition
  - Hommes : avoir atterri bFF ou un "double" de DD plus élevé en compétition
- La somme des cinq meilleurs sauts de chaque athlète au classement HPP pendant la période d'admissibilité sera utilisée pour sélectionner les athlètes admissibles.

- Les athlètes seront classés en fonction du processus de classement HPP et de la période d'admissibilité aux Championnats du monde junior. Pour consulter les critères de classement HPP, suivez ce lien : https://freestylecanada.ski/programs/hpp-policies/

8. Entraîneurs

Les entraîneurs seront normalement sélectionnés une fois que les athlètes auront confirmé leur place. Ils ne recevront que des frais pour cette activité ; ils ne recevront pas d'honoraires d'entrepreneur supplémentaires ; les frais de l'entraîneur seront couverts par les contributions des athlètes. Les détails concernant la couverture des dépenses doivent être discutés et approuvés avant que l'entraîneur n'accepte son rôle.

Freestyle Canada offrira la possibilité à un (possiblement deux) entraîneur(s) de participer pour chaque discipline MO et AE. Les entraîneurs se verront offrir cette possibilité en fonction de ce qui suit :

- Les entraîneurs canadiens enregistrés seront pris en considération - en général, une formation Comp Dev est exigée. Pour être pris en considération, les entraîneurs doivent être qualifiés pour entraîner les habiletés exécutées par les athlètes lors de la compétition.
- Un entraîneur PHP de Freestyle Canada sera choisi en priorité comme entraîneur principal pour chaque discipline.
- Si la plupart des athlètes sélectionnés dans une discipline proviennent d'un même programme, l'entraîneur de ce programme sera généralement sélectionné en priorité.
- Une certification d'*entraîneur de* Freestyle *Canada* et une licence active sont requises.

9. Coûts pour l'athlète

À l'heure actuelle, aucun financement n'est offert par Freestyle Canada pour cette occasion de compétition. Les athlètes devront assumer leurs propres dépenses ainsi qu'une part égale des dépenses de l'entraîneur (ou des entraîneurs) de leur discipline ; les OSP sont libres de contribuer aux dépenses de leurs athlètes.

Chaque athlète est responsable de

- prix de la demi-pension pour un maximum de 100 CHF par jour (hébergement, petit-déjeuner, dîner)
- billets de remontées mécaniques

- billet d'avion
- déjeuners, frais accessoires
- une participation aux coûts de l'autocar
- une part des déplacements terrestres

Les frais de déplacement de l'entraîneur et du terrain devraient s'élever à environ 1 000 dollars par athlète.

Pour l'établissement du budget, comptez sur (par personne) :

- Estimation des frais de l'entraîneur et des frais d'hébergement par athlète : $1,000
- Tarifs aériens: En fonction du marché, sous réserve de fluctuation et de disponibilité
- Demi-pension: environ 800 $ CAD (100CHF/nuit * 6) pour la chambre, le petit déjeuner et le dîner
- Nourriture : repas et collations - 100 $
- **Coût total prévu : minimum** 5 500 $ plus les frais par athlète

10. Circonstances imprévues

Dans les situations où une circonstance imprévue (telle que déterminée par FC) ne permet pas d'appliquer équitablement et objectivement les critères de sélection des Championnats du monde juniors de ski de la FIS, FC et ses comités de sélection se réservent le droit de prendre les mesures appropriées.

Si les critères aboutissent à un nombre d'athlètes inférieur au quota, la FC se réserve le droit d'ajuster les critères pour inclure des athlètes supplémentaires.

En raison de situations potentielles liées à la santé et/ou à la sécurité publique, les comités de sélection, l'équipe médicale ainsi que l'équipe de direction de Freestyle Canada analyseront le risque associé à la participation de nos athlètes à cet événement et décideront 30 jours avant la date d'arrivée officielle s'ils envoient une équipe ou non.

11. Recours

Les sélections de Freestyle Canada pour les Championnats du monde juniors de ski de la FIS peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures établies dans le Protocole d'appel de FC.
https://freestylecanada.ski/wp-content/uploads/2022/12/Freestyle-Canada-Appeal-Policy.pdf